

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation
24.03.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le trente mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER,
M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT,
Conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme ENON.

Pouvoir de Mme Anne-Sophie ENON à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Composition des commissions municipales

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le vote à main levée.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 7. AVR. 2026

Publié le : 7. AVR. 2026


Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ désigne les membres suivants au sein de ces commissions municipales :

<u>VIE ASSOCIATIVE, ÉVÉNEMENTIEL ET COMMERCE</u> Laurence MOUSSEAU Nathalie LEGEARD Jean-Louis DOUX Xavier POINSON Carole LE DUC Marc-Antoine HAESE Céline BLONDEL Sandra PROD'HOMME Benjamin GANDIER Elise AUTSON Kevin BRANCO NUNES Isabelle MULA	<u>FINANCES, SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</u> Gilles ROUX Laurence MOUSSEAU Jean-Louis DOUX Francis AUCHER Carole LE DUC Brice OLIVIER Marie FERRE Gaël MORIN Marc-Antoine HAESE Christopher LETAIN Véronique ARNAUDO-RONTARD Kevin BRANCO NUNES	<u>ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION</u> Nathalie LEGEARD Bernadette VAUCELLE Isabelle MAUBERGER Marie FERRE Pascale PELLETIER Gaël MORIN Céline BLONDEL Sandra PROD'HOMME Emmanuelle RONTARD Isabelle MULA Romain BONNET
<u>URBANISME, PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES</u> Jean-Louis DOUX Francis AUCHER Brice OLIVIER Marie FERRE Gaël MORIN Emmanuelle RONTARD Christopher LETAIN Flavien BOYER Kevin BRANCO NUNES Alexandre SERGENT	<u>SPORTS</u> Bernadette VAUCELLE Jean-François THIBAUT Brice OLIVIER Sandra PROD'HOMME Christopher LETAIN Flavien BOYER Benjamin GANDIER Elise AUTSON Emmanuelle RONTARD Romain BONNET Alexandre SERGENT	<u>CULTURE ET ANIMATION DU PATRIMOINE</u> Xavier POINSON Laurence MOUSSEAU Nathalie LEGEARD Jean-François THIBAUT Carole LE DUC Marie FERRE Pascale PELLETIER Elise AUTSON Isabelle MULA Romain BONNET

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

